

Elargissement de la communauté de communes de Lacq : un enjeu politique pour le territoire



Jeudi 11 février 2010
Communauté de communes de Lacq

Sommaire



La fusion, un enjeu politique.....	p.3
Historique.....	p.4
1 – La création du District de la zone de Lacq.....	p.4
2 – Une solidarité financière dès 1992.....	p.5
3 – Le SMPL : une solution temporaire avant l'élargissement.....	p.6
4 - La fusion, une décision politique.....	p.7
Une fusion dès 2011.....	p.9
La nouvelle intercommunalité en chiffres	p.10
Les compétences	p.12
La gouvernance.....	p.14
Le budget.....	p.15
Contacts.....	p.16



La fusion, un enjeu politique

La communauté de communes de Lacq s'élargit pour peser davantage et pour assurer plus de solidarité entre les communes qui composent notre bassin industriel.

Les Communautés de communes d'Arthez de Béarn, de Lacq, de Lagor et de Monein forment un espace riche de ses complémentarités.

Ce territoire a su gérer l'arrivée de l'industrialisation. Puis, des générations d'élus ont su dépasser les frontières des sites industriels pour gérer, ensemble, l'évolution économique et sociale du bassin, améliorer la vie des habitants, préserver l'environnement.

Cet espace ne s'est pas construit sans heurts, en donnant d'abord lieu à la création du district de la zone de Lacq, duquel de nombreuses communes ont été écartées ou n'ont pas souhaité adhérer, voire ont été intégrées de force par décision préfectorale.

Cet espace s'est ensuite renforcé avec la mise en œuvre d'une solidarité financière entre communautés, qui a pu servir d'exemple en de nombreux points du territoire national.

Une étape supplémentaire a été franchie par la constitution du syndicat mixte du Pays de Lacq, doté de nombreuses compétences et où les élus ont appris à travailler ensemble.

Cette construction commune, il convient maintenant de la parachever, pour bâtir une communauté de communes par fusion des quatre communautés existantes.

Historique



1 – La création du District de la zone de Lacq

Le **District de la zone de Lacq** a été créé le 1^{er} juillet 1974 par arrêté préfectoral. Il regroupait 16 communes et 19 000 habitants.

Maurice Plantier, maire d'Artix, a été élu Président du District dès le 14 janvier 1975. Il était secondé par Louis Blazy, maire de Mourenx.

Cependant, la création de ce District n'a pas été faite sans heurt. En 1973, il avait été proposé de créer deux Districts, un rive gauche avec Mourenx pour centre et un second rive droite avec Artix pour centre. Cette solution avait été abandonnée suite au refus d'adhésion des communes de Mont et de Lacq.

En 1974, un nouvel arrêté préfectoral créait un District unique regroupant 16 communes du bassin à cheval sur trois cantons.

L'objectif de ce découpage particulier était de **mettre en commun les ressources afin de créer une puissance industrielle et financière** et pouvoir bénéficier des aides de l'Etat pour la reconversion du bassin, et notamment des 50 000 francs mis à la disposition de l'Etat par la SNPA (Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine).

Les communes dites riches (accueillant des usines sur leur territoire) ont donc été largement incitées à adhérer à ce District. Les communes de Mont et Lacq, très réticentes, se sont quasiment vu imposer l'adhésion.

Les communes les moins riches des trois cantons d'Arthez de Béarn, Lagor et Monein avaient été écartées.

Historique (suite)



2 – Une solidarité financière dès 1992

En 1992, David Habib, le Président du District, souhaitait instaurer une solidarité financière entre les communes situées sur le bassin de Lacq, au-delà du périmètre du District.

Le cabinet Price Waterhouse Conseil a été chargé d'étudier la possibilité de créer une structure intercommunale regroupant l'ensemble des communes des 3 cantons du bassin de Lacq (Arthez de Béarn, Lagor et Monein).

En **février 1993**, il avait été finalement décidé de mettre en place une « **marguerite** » **d'intercommunalités** en créant, autour du district de Lacq, trois nouvelles communautés de communes : celles de Lagor, Monein et Arthez de Béarn.

L'objectif était d'instaurer une **solidarité financière** entre les quatre groupements (le District de Lacq et les trois nouvelles communautés de communes), le District de Lacq reversant dans le cadre d'un pacte financier une partie du produit de la Taxe Professionnelle aux trois autres groupements afin de leur permettre de mener des opérations dans les domaines du développement économique, de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire.



Historique (suite)

3 – Le SMPL : une solution temporaire avant l'élargissement

En novembre 2003, une seconde étape a été franchie avec la création du Syndicat Mixte du Pays de Lacq (SMPL).

Ce syndicat mixte regroupe les **quatre communautés de communes du bassin de Lacq** : Arthez-de-Béarn, Lacq, Lagor et Monein. Il s'étend donc sur 47 communes.

Le SMPL incarne clairement la volonté des élus d'œuvrer pour l'intérêt général, d'assurer un avenir à un territoire plus fort et de développer une pratique du travail en commun sur des opérations dans les domaines du développement économique, de l'aménagement du territoire et des services à la population.

Au travers de la création de ce syndicat, ces 4 collectivités ont décidé d'exercer ensemble un certain nombre de compétences dans les domaines suivants:

- urbanisme (réalisation des documents d'urbanisme et instruction des autorisations d'occupation du sol; SCOT),
- logement (politique foncière et soutien à la production de logements sociaux),
- action sociale (relais d'assistantes maternelles),
- développement touristique (création d'un EPIC en mai 2007 à l'échelle du Syndicat),
- contrat de Pays,
- développement économique (pépinière d'entreprises),
- services à la population (Cyber-bases).

Cependant, le SMPL restait une solution temporaire. Il a été **créé pour une durée déterminée** afin que les élus puissent à nouveau débattre sur l'évolution du groupement.



Historique (suite)

Le travail en commun au sein de la structure a renforcé l'idée qu'à terme il fallait aboutir à une fusion des quatre communautés de communes.

Il a fait ressortir la nécessité **de créer une cohérence territoriale** et d'appréhender le territoire selon **une vision globale**.

Aujourd'hui, pour pouvoir exister face aux autres grands pôles du département, le territoire du bassin doit former un **ensemble démographique et économique fort**.

La fusion des 4 communautés de communes du bassin est un **enjeu politique majeur pour le territoire**. Elle permettra de parachever la construction commune entreprise il y a plusieurs dizaines d'années.

4 – La fusion : une décision politique

Deux cabinets spécialisés (les cabinets Heymes et Landot) ont été chargés d'une étude pour **mesurer l'impact de l'élargissement sur les plans juridique, économique, social et financier**. L'objectif était de donner aux élus les éléments d'informations suffisants pour leur permettre de se déterminer.

En septembre 2009, les conclusions de ces cabinets ont été présentées lors d'un grand séminaire des élus.

Lors d'un second séminaire de travail qui s'est tenu le **12 décembre 2009**, les élus du Bureau et les maires de la communauté de communes de Lacq ont donné à l'unanimité un **avis de principe favorable à l'élargissement** de la communauté

Historique (suite)



de communes de Lacq aux communautés de communes d'Arthez-de-Béarn, Lagor et Monein.

Dimanche 31 janvier 2010, une délégation de neuf élus du Bureau de la communauté de communes de Lacq a rencontré les élus des trois autres communautés des communes pour évoquer les modalités pratiques de l'élargissement.

Il a été convenu que celui-ci aurait lieu le 1^{er} janvier 2011 et qu'il ferait l'objet de délibérations concordantes à la fois des conseils des 4 communautés de communes et des 47 conseils municipaux.

La nouvelle communauté **respectera les complémentarités des territoires qui la composent**. Sa taille démographique (35 000 habitants) lui permettra d'être à l'échelle des problèmes que rencontrent les habitants. Elle lui procurera les moyens de négocier avec ses interlocuteurs publics et économiques. Elle lui permettra de penser et coordonner un développement économique, humain, social et environnemental à la hauteur des défis à relever.

Cette nouvelle communauté s'inscrira géographiquement dans un espace renforcé entre les pôles de l'agglomération paloise et de celle de Bayonne Anglet Biarritz et pèsera d'un poids plus important encore au sein du département des Pyrénées-Atlantiques.

A ce stade, il ne s'agit pas encore de lancer juridiquement la procédure. Mais les quatre communautés de communes souhaitent marquer, par des délibérations concordantes, leur **ambition commune : celle d'une grande communauté les unissant, par fusion, au premier janvier prochain.**



Une fusion dès 2011

La solution juridique retenue pour l'élargissement est la fusion.

En effet, depuis la loi de finances rectificative pour 2008, la fusion peut être envisagée sans remettre en cause le désécrêtement dont bénéficie actuellement la communauté de communes de Lacq.

Les 4 communautés de communes existantes fusionneront donc au 1^{er} janvier 2011 pour former une nouvelle communauté de communes qui exercera toutes les compétences détenues par les quatre communautés de communes et le SMPL au moment de la fusion.

Cette nouvelle communauté de communes portera le nom de **communauté de communes de Lacq**.

Une réduction préalable des compétences des communautés de communes d'Arthez-de-Béarn, Lagor et Monein devra être opérée afin de les harmoniser avec celles exercées aujourd'hui par la communauté de communes de Lacq.

Pour les compétences non retenues, les communes des trois communautés des communes recevront de la nouvelle instance les moyens financiers nécessaires pour poursuivre leurs actions.



La nouvelle intercommunalité en chiffres

Situation actuelle :

Communauté de communes de Lacq (aujourd'hui)

16 communes

17 451 habitants

Président : David Habib

Budget annuel : 63 millions d'€ dont 24 millions consacrés à l'investissement

Communauté de communes d'Arthez-de-Béarn

12 communes

4 597 habitants

Président : Philippe Garcia

Budget annuel : 3 millions d'€

Communauté de communes de Lagor

10 communes

4 893 habitants

Président : Jacques Cassiau-Haurie

Budget annuel : 5 millions d'€

Communauté de communes de Monein

9 communes

8 142 habitants

Président : Yves Salanave-Péhé

Budget annuel : 5 millions d'€



La nouvelle intercommunalité en chiffres (suite)

La nouvelle communauté de communes de Lacq ce sera :

47 communes

35 083 habitants

Un budget de 80 millions d'€

Siège : Mourenx

188 agents



Les compétences de la nouvelle communauté de communes

Les compétences exercées par la nouvelle communauté de communes à partir du 1^{er} janvier prochain se répartissent entre compétences obligatoires et compétences supplémentaires.

Les compétences obligatoires :

- Développement économique.
- Voirie.
- Logement.
- Elimination et valorisation des déchets ménagers.

Les compétences supplémentaires :

Ce sont des compétences non obligatoires que peuvent librement transférer les communes membres à la communauté de communes. Elles seront au nombre de 7.

• Aménagement de l'espace :

- procédure Pays,
- aide technique urbanisme,
- SCOT,
- transport à la demande.

• Protection et mise en valeur de l'environnement, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :

- actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- plan local de randonnée.



Les compétences de la nouvelle communauté de communes (suite)

• Culture :

- lecture publique,
- création et gestion d'une médiathèque,
- schéma d'aménagement linguistique,
- mise en œuvre et gestion d'un réseau de cyber bases.

• Actions périscolaires :

- aide aux devoirs dans les écoles et collèges,
- transport d'élèves à la piscine de Mourenx,
- aides financières aux étudiants.

• La sécurité :

- contingent incendie,
- accompagnement à la définition des PPRT.

• Le relais assistantes maternelles :

- financement du relais AMAYRA

• Sport :

- soutien à l'organisation de manifestations sportives,
- soutien aux clubs sportifs évoluant en nationale,
- soutien aux clubs professionnels de basket.



La gouvernance

En matière de représentativité des élus municipaux au sein du conseil de communauté, deux principes ont été retenus :

- aucune communauté de communes existante ne devra disposer, à elle seule, de la majorité,
- les engagements qui seront pris par les élus devront être stables et non pas déboucher sur un changement des règles au fil du temps.

Une commission est chargée de soumettre d'ici le printemps des propositions de représentativité.



Le budget

Le budget de la future communauté de communes comprendra les budgets actuels des 4 communautés de communes et devrait atteindre en fonctionnement et en investissement le montant d'environ 80 millions d'€

Il devra permettre de verser aux communes une attribution de compensation (AC) grâce à laquelle elles pourront financer les compétences non retenues dans le futur établissement.

Cependant, des étapes préalables restent encore à franchir dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres.

L'année 2010 sera mise à profit pour travailler sur toutes les questions pendantes avec l'ensemble des élus des quatre communautés de communes actuelles.



Contacts

Communauté de communes de Lacq
Rond-point des chênes
BP 73
64150 MOURENX
Tel : 05 59 60 03 46

Laurent SOULIER

Directeur général des Services

Tél : 05 59 60 95 41

Fax : 05 59 60 95 43

Courriel : l-soulier@cc-lacq.fr

Jérémie MARTIN

Responsable du service communication

Tél : 05 59 60 73 56

Fax : 05 59 60 95 43

Courriel : j-martin@cc-lacq.fr

Julie BEROT-GAY

Service communication

Tél : 05 59 60 03 46

Fax : 05 59 60 06 93

Courriel : j-berotgay@cc-lacq.fr